

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	11

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation	11/09/2025
Date d'affichage	11/09/2025

Présidence : **M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau**
Secrétaire de séance : **M. Patrick RIVARD**
Participants : **M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD et Mme Jasmonde MARTIN.**
Absents excusés : **Mme Evelyne GENECQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY**
Absents : **Mme Julie DE FRANQUEVILLE, M. Jean-André CAHUZAC**

Objet de la Délibération :

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025
Délibération n° 2025_29

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2025 a été diffusé aux élus municipaux, mis en ligne sur le site internet www.aunay-sous-auneau.fr, rubrique « Procès-verbaux du Conseil Municipal » et affiché sur le panneau municipal devant la mairie le 1^{er} juillet 2025.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :
 - La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr
 Rubrique : La commune / Vie municipale le : 23/09/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN**

